AMICALE DES USAGERS DU TRANSPORT PUBLIC LACUSTRE

Créée en 2011, L'AUTPL - association qui a rejoint l'Amicale des Frontaliers en 2025 - travaille sur le dossier complexe de la NaviMobilité sur le Léman. Elle a accumulé une expérience et un nombre important de données, constitué un réseau primordial de relations avec la CGN, les autorités politiques suisses et françaises.

Alors que l'année 2026 est marquée par un accord financier transitoire fragile, l'avenir de nos liaisons lacustres et de leur accessibilité doit être une priorité du prochain mandat municipal des élus du chablais.

A travers le questionnaire ci-dessous, nous souhaitons connaître votre vision sur l'avenir du transport Lacustre et vos propositions face aux enjeux de la mobilité transfrontalière.

Note : *Les réponses à ce questionnaire feront l'objet d'une communication publique auprès de l'AUTPL (autpl.org) avant le premier tour du scrutin et pourront aussi être relayées sur le site de notre partenaire l'Amicale des Frontaliers* amicale-frontaliers.org

Merci de nous envoyer le questionnaire complété à : autpl.contact@gmail.com

Questionnaire candidats - Elections municipales 2026

I. PÉRENNITÉ DE L'OFFRE

L'accord transitoire conclu pour 2026 a permis de maintenir temporairement l'offre dans un contexte de tension budgétaire. Cependant, ce compromis ne court que sur une année.

1.Négociation transfrontalière : Quelle sera votre position au sein de l'intercommunalité pour que le transport lacustre soit reconnu comme une priorité absolue, au même titre que les transports publics routiers et ferroviaires, lors des négociations de la future convention pluriannuelle ?

En tant que conseiller communautaire, nous avons défendu le transport lacustre lors des derniers débats et nous nous sommes positionner pour le maintien de l'offre. J'ai défendu cette position également en tant que conseiller régional afin que la région participe à son financement que l'agglo ne peut supporter seule comme c'est la cas aujourd'hui. Mon amendement budgétaire a malheureusment été refusé par l'excécutif régional

2.Maintien et développement de l'offre : Vous engagez-vous à refuser toute suppression de cadences sur les lignes lacustres, y compris durant les week-ends, pour garantir un service public ?

☐ OUI
☐ NON

Justification :

Nous sommes contre toute réduction de l'offre sur les lignes. Afin que celle-ci puisse se développer, la Région et l'Etat doivent participer à son financement. Le canton de Vaud, doit aussi augmenter sa participation car l'agglomération de Thonon n'a pas la capacité de faire face seule aux dépenses. C'est l'objet des négociations de la future convention.

Quelles initiatives souhaitez-vous promouvoir pour développer l'offre à la fois sur la dimension trajets pendulaires et la dimension loisir / tourisme ?

La priorité est d'agir auprès de l'Etat, de la Région et du canton de Vaud pour trouver les solutions adaptées et établir la nouvelle convention. Les futurs élus auront la charge de s'impliquer fortement dans ce dossier. Sans cette nouvelle donne, le développement de l'offre ne pourra avoir lieu. Ceci doit constituer une prioprité absolue.

3. Engagement financier : Dans quelle mesure, soutiendrez-vous une augmentation de la participation de votre commune au sein de l'intercommunalité pour sécuriser le financement de la future convention pluriannuelle 2027-2030 ?

L'agglomération de Thonon n'a pas la capacité financière d'augmenter sa participation qui s'élève déjà à plus de 4 millions d'euros.
Elle doit obtenir des fonds de l'Etat et de la Région ainsi qu'une renégociation avec le canton de Vaud.

Quelle part du budget municipal êtes-vous prêt à flécher vers l'intercommunalité pour garantir que l'offre ne soit pas drastiquement réduite dès 2027 ?

cf réponse précédente. La compétence relève de l'agglomération, il ne s'agit pas d'un fléchage de financements communaux vers l'agglo. Les financements intercommunaux sont encadrés par des mécanismes juridique précis (notamment les attributions de compensation). L'évolution du budget se décide collectivement par le conseil communautaire)

II GOUVERNANCE

4. Quelle évolution de la Gouvernance souhaitez-vous voir mise en place ?
La mise en place d'un groupement européen de transports

5. Sur quels principes et institutions (département/région) cette future gouvernance doit-elle s'appuyer ? inclure toutes les parties prenantes y compris les usagers

III. INTERMODALITÉ ET ACCÈS AU PORT

Le bateau ne peut être une alternative à la voiture que s'il est facile d'accès. Le débarcadère mérite d'être considéré comme un véritable Pôle d'Échange Multimodal (PEM).

6. Synchronisation : Engagez-vous à coordonner les horaires de nos bus urbains avec les arrivées/départs des navettes pour une attente minimale ?

☒ OUI
☐ NON

Justification :

Lintermodalité n'est pas optimale à l'heure actuelle, elle doit être renforcée pour mieux coordonnées les arrivées/départs avec le réseau de transports en commun

7. Le Réflexe Vélo : Prévoyez-vous la création d'itinéraires cyclables sécurisés vers le port ?

☒ OUI
☐ NON

Justification :

Le maillaige cyclable doit-être renforcé. Nous intervenons au sein du conseil municipal depuis 2020 sur ce point. Nous prévoyons par exemple le réaménagement du boulevard de la corniche avec une piste cyclable.

Dans quelle mesure soutenez-vous la création d'une vélostation (consigne fermée et sécurisée) à proximité de l'embarcadère, pour les usagers quotidiens ?

Nous avons soutenu la création de la velostation qui a récemment été créee près de l'embarcadère)

8. Stationnement : Quelle est votre position sur la création ou l'extension d'un parking relais et la mise en place de navettes rapides pour la déserte au débarcadère ?

Le parking relais de l'Ermitage est trop peu utilisée aujourd'hui. Nous sommes favorbale à la mise en place d'autres P+R mais surtout au renfort de l'offre de transport en commun sans quoi les P+R ne peuvent fonctionner)

9. Infrastructures : Prévoyez-vous la modernisation de la zone d'attente (abri fermé, chauffé en hiver, informations voyageurs en temps réel) pour offrir un confort digne d'un réseau de transport moderne ?

☒ OUI
☐ NON

Justification :

IV. TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE ET SIMPLIFIÉE

L'usager des transports publics est confronté à une tarification plurielle des différents modes de transport pour se déplacer dans le bassin lémanique. Il est temps de réfléchir sur une mobilité sans frontières simplifiée en proposant une offre tarifaire sur l'ensemble du réseau (bus, bateau, métro, train).

10. Tarif préférentiel : Quelle est votre position sur la création d'un tarif préférentiel "Parking + Bateau" pour encourager le report modal dès l'entrée de la commune ?

Cela doit se faire dans le cadre du développement des parking relais

11. Léman Pass : Soutiendrez-vous activement la création d'un titre de transport unique et simplifié fusionnant les zones de bus, de train et de bateau sans surcoût pour l'usager ?

- [X] OUI
- [ ] NON

Justification :

C'est effectivement une faiblesse de nos réseaux de transports à l'inverse de nos voisins suisses qui disposent d'une offre totalement intégrée qui fonctionne bien. Nous sommes favorables à cette solution impliquant un travail commun avec toutes les parties prenantes. C'est un dossier complexe qui doit être engagé.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !